

Compte-rendu : Réunion de travail sur le projet de création d'un réseau départemental des Espaces Naturels

Date : Lundi 22 juin 2015

Lieu : Direction de l'Économie Sociale et du Développement Solidaire du Territoire - Département des Pyrénées-Orientales

Présents : Roland MIVIERE de PMCA ; Lionel COURMONT du GOR ; Laura HOPP du Syndicat Mixte Canigó Grand Site ; Nadine ASTRUC des Orgues d'Ille-sur-Tet ; Stéphane NOUGUIER de l'ONF ; Claude GUISSSET de la Réserve Naturelle de Py et de Mantet ; Rosmaryn STAATS de la Réserve Naturelle d'Eyne ; Alain MANGEOT de la Réserve Naturelle de Nohèdes ; Karine GESLOT de la Réserve Naturelle de Jujols ; Céline QUELENNEC de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes ; Florence LESPINE Directrice de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes ; Vanessa AMIEL, chargée de mission Espaces Naturels au Département ; Benjamin CRISTINI, chargé de mission EEDD ; Noémie OLIVE, technicienne EEDD ; Hélène BAUER, responsable du Pôle Environnement ; Philippe JACQUET, responsable du Pôle Aménagement et Gestion des Sites ; Jean-Luc SIRAC, directeur de l'Eau et de l'Environnement au Département.

Ordre du jour :

- Pourquoi un réseau départemental ? (contexte et objectifs)
- Un réseau pour qui ? (membres)
- Quels domaines investir et quelles actions envisager ?
- Quel fonctionnement ?
- Quel calendrier ?

1/ Pourquoi un réseau départemental ?

Contexte

Il est rappelé les éléments de contexte qui ont conduit à engager une réflexion sur la création d'un réseau départemental d'espaces naturels :

- La place du département au sein de la future grande région dans le cadre de la réforme territoriale.
- La diversité des réseaux existants (thématiques, territoriaux).
- La biodiversité exceptionnelle des Pyrénées-Orientales sous valorisée
- La demande croissante de tourisme de nature.
- Le rôle des espaces naturels dans la vie de leur territoire : moteur économique et lien social.

Au regard de ce contexte, il apparaît pour l'ensemble des participants que la création d'un réseau départemental d'espaces naturels à l'échelle du territoire départemental constitue un projet pertinent et cohérent.

Plusieurs observations étayent ou complètent cette analyse partagée :

- Se regrouper et se structurer au sein d'un réseau départemental permet d'avoir un poids plus important au sein du vaste territoire de la nouvelle région, notamment par le biais d'un seul interlocuteur identifié.
- L'échelle départementale et l'objectif collectif de valorisation permet de mieux faire connaître et reconnaître les richesses et les enjeux spécifiques de notre territoire.
- L'ancrage des actions dans le contexte local et, dans un sens, le principe de subsidiarité, sont ainsi favorisés.
- Le réseau départemental doit s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les autres réseaux existants, sans faire doublon, voire de substitution (devenir incertain du réseau des ENP du Languedoc-Roussillon par exemple)
- L'identité commune du réseau départemental est à créer, tout en préservant les particularités de chaque membre.

Objectifs d'un réseau

Il est proposé de discuter autour des objectifs qui pourraient être assignés au réseau. Il s'agit de grandes orientations :

- Pour les gestionnaires : initier une dynamique de coopération, développer des projets collectifs, échanger et mutualiser les compétences et l'expertise, améliorer la connaissance de chacun sur les espaces naturels autre que le leur (veille informative)
- Pour le grand public : découvrir l'ensemble du patrimoine naturel départemental, sensibiliser aux enjeux de préservation, améliorer les connaissances naturalistes, faire changer le regard du grand

public et des élus sur les espaces naturels

D'une manière générale le réseau devra permettre de **renforcer la connaissance, la protection, la gestion des espaces naturels et améliorer leur valorisation globale.**

2/ Un réseau pour qui ?

Des sites conduisant une gestion en faveur de la biodiversité, ayant une réelle valeur écologique ou paysagère.

Un réseau d'espaces naturels (gérés, et/ou protégés).

Il ne faudra pas se limiter à des espaces protégés comme a pu le faire le réseau des ENP LR car l'objectif est de tirer vers le haut les autres sites.

Espaces concernés

- Les Réserves naturelles
- Les Sites classés (gérés)
- Les sites du Conservatoire du Littoral (gérés)
- Les sites Natura 2000 (gérés ou animés)
- Les réserves biologiques domaniales
- Les sites sans statut de protection mais à valeur environnementale ou paysagère

3/ Quels domaines investir et quelles actions envisager ?

- Dans un 1^{er} temps au vu des échanges, les domaines d'actions sont : la valorisation, la communication, l'accueil du public, l'animation et la sensibilisation
- Dans un 2^e temps : la gestion sur des thématiques communes ou des projets collectifs avec tous ou une partie des membres

Il convient aussi d'étudier les domaines d'actions et les thématiques investis par le réseau régional afin de voir ensemble lesquels pourraient être conservés car jugés pertinents au regard des problématiques de notre territoire départemental (par exemple, la gestion des espèces invasives...).

Actions 2015- 2016 proposées

2015 :

- Élaboration d'une charte commune définissant les valeurs, les missions, le fonctionnement et les critères d'adhésion au réseau

2016 :

- Réalisation d'un guide des espaces naturels du réseau (présentation de chaque espace) et d'un programme commun pour la Fête de la Nature (à confirmer).
- Intégration des sites du réseau au site internet espacesnaturels66.fr en cours de construction (selon l'arborescence déjà définie).

Perspectives envisagées

Formations, observatoire biodiversité, extranet, guide des activités, guide naturaliste...

4/ Quel fonctionnement ?

L'animation par le Département est légitimée car il est gestionnaire de sites et financeur de projets à échelle départementale ; mais le fonctionnement se fera en mode coopératif (COPIL, groupes thématiques de travail, rencontre annuelle...).

5/ Quel calendrier ?

Septembre 2015 : 2^e réunion du groupe de travail à Ille-Sur-Têt (discussion autour de la charte, préparation de l'ordre du jour de la réunion d'installation du réseau : identification des gestionnaires à inviter, identification des thématiques de travail)

Automne 2015 : réunion d'installation et de présentation du réseau à l'ensemble des gestionnaires pressentis

6/ Suites à donner

- Compléter le projet de charte (ci-joint)
- Identifier les sites potentiellement adhérents (cf. liste ci-jointe)
- Identifier les domaines d'action du réseau à partir de ceux traités par le réseau des ENP en Languedoc-Roussillon (cf. documents ci-joints)